

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 131

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demandes de garantie d'emprunt formulées par la S.E.M.P.A.
Opérations : a/ construction de 9 logements collectifs locatifs sociaux -
"Le Petit Pré de Moulès" - Route de Mandon (Arles).
b/ acquisition en V.E.F.A. de 17 logements collectifs locatifs sociaux -
Rue Gaspard Monge (Arles).

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

La SEMPA (Société d'Economie Mixte du Pays d'Arles) sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 1 196 025,75 €.

Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 2 657 835,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la SEMPA auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 6 669 819,83 €.

Cet encours représente 0,62% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,57% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL